**Personne morale - Immatriculation au RM et au RCS - Création avec activité (SARL, EURL, SA, SAS...)**

**Documents à fournir :**

* [Formulaire M0 SARL](../../DOCS%20POUR%20LIEN/IMPRIME%20M0%20SARL.pdf)ou formulaire [M0 SAS](../../DOCS%20POUR%20LIEN/IMPRIME%20M0%20SAS.pdf)à fournir en 3 exemplaires originaux
* [Formulaire TNS (si gérant majoritaire)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/TNS.pdf) + voir liste organismes maladie conventionnées pour le département Gers
* [Registre des bénéficiaires effectifs (DBES1)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/DBE-S-1.docx%22%20%5Ct%20%22_blank)

Si mandataire : [pouvoir](../../DOCS%20POUR%20LIEN/pouvoir.pdf) autorisant la formalité

**Pièces à fournir :**

**Concernant le Gérant - le Président - la Personne dirigeante :**

* 2 copies recto verso de la carte d'identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'Espace Economique Européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin)
* Ou 2 extraits de naissance de moins de 3 mois
* Ou 2 copies du titre de séjour en cours de validité
* [Déclaration sur l'honneur de non condamnation](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Attestation%20de%20non%20condamnation%20p%C3%A9nale.pdf) avec filiation
* Attestation du stage de préparation à l'installation ou dispense de stage

**Concernant la société :**

* 1 original et 2 copies des statuts [l'enregistrement aux **Impôts** n'est pas obligatoire sauf en cas d'apports d'actifs : fonds de commerce ou droit au bail...]
* **2 attestations de dépôt du capital (formalité à effectuer auprès de la banque avant la signature et l'enregistrement des statuts ou le jour même)**
* 2 procès-verbaux (1 original et 1 copie) de l'Assemblée Générale de nomination du gérant sauf si le gérant est nommé dans les statuts
* 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

***Si création :*** *(en 2 exemplaires) :*

***Domiciliation***

* Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
* Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise
* Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation
* Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d’une tierce personne [: autorisation d'exercice de l'activité](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Auorisationdomiciliationsiegesocialpdf_13.pdf) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)

***Si reprise*** *: (en 2 exemplaires)*

* Si cession de fonds : acte de cession enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions
* Si location gérance : contrat de location gérance enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions
* Si donation : acte de donation et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions
* Si apport : contrat d'apport et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions

**Pièces supplémentaires à fournir :**

* Si qualification obligatoire [: imprimé JQPA](../../DOCS%20POUR%20LIEN/JQPA.pdf) + Justificatifs de qualification professionnelle (renvoi vers page activités réglementées)
* Si ACCRE ([voir ACCRE](../../DOCS%20POUR%20LIEN/ACCRE.pdf))
* Si conjoint collaborateur ([déclaration conjoint collaborateur)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/DECLARATION%20DE%20CONJOINT%20COLLABORATEUR.doc)
* Si marchand ambulant [(demande de carte ambulant)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Demande%20de%20carte%20ambulant.pdf)
* Si activité relevant du secteur alimentaire et/ou consommation sur place : demande de licence auprès de la mairie et/ou permis d’exploitation
* [Communication à des tiers](../../DOCS%20POUR%20LIEN/COMMUNICATION%20A%20DES%20TIERS.docx)

**Frais :**

* 250 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 39,42 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si création
* Ou 227,81 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si achat, donation, apport ou location gérance

**Immatriculation d'un établissement secondaire (Répertoire des Métiers et Tribunal de Commerce)**

**Le siège étant hors département ou non inscrit à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

* Pièces identiques
* Extrait Kbis de moins de 3 mois
* [JQPA](../../DOCS%20POUR%20LIEN/JQPA.pdf) + justificatifs
* D1M de moins de 3 mois
* 149 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 108,42 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si création
* 265,84 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si achat, donation, apport) 124,84 € (si location gérance)